

Commune de Fauvillers



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait de l'A.G.W. du 22 avril 2004

Art. L 1122-26 :

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation délibérer, quel que soit le nombre des membres, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le **mardi 17 août 2021 à 20h, en présentiel, à la Ferme Simon.**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

- 1°) **Finances**
Mesure de soutien aux communes en faveur des clubs sportifs dans le cadre de la crise Covid 19.
- 2°) **Marchés publics**
Approbation des conditions et du mode de passation pour le marché « Réfection de la voirie entre Tintange et Grumelange dans le cadre du PIC".
- 3°) **Marchés publics**
Approbation de la convention de marché conjoint entre Martelange et Fauvillers dans le cadre du marché « Réfection de la voirie entre Tintange et Grumelange dans le cadre du PIC".

- 4°) **Plan Communal de Développement Rural**
Approbation du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur.
- 5°) **Commission Locale de Développement Rural**
Arrêt de la répartition effectifs/suppléants.
- 6°) **Patrimoine**
Modification dans l'atlas des chemins vicinaux n° 11 et 1 à Burnon suivie d'un échange.
- 7°) **F.E. Wisembach**
Approbation du compte 2020.
- 8°) **F.E. Wisembach**
Approbation du budget 2022.
- 9°) **Eglise Protestante Evangélique d'Arlon**
Approbation du compte 2020.
- 10°) **Question(s) d'actualité**

HUIS CLOS

- 11°) **Personnel enseignant**
Admission au stage d'une Directrice pour l'école communale.
- 12°) **Personnel enseignant**
Ratification de diverses délibérations prises par le Collège communal.

Fauvillers, le mardi 3 août 2021

La Directrice générale,


Géraldine GIOT



Le Bourgmestre f.f.,


Eric STREPENNE